Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 007-200072007-20250410-DE_2025_037-DE

Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

publié sur le site internet de la collectivité le 29 avril 2025

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres en exercice : 37

Date de Convocation : le 04 avril 2025

Votants : 32

Le jeudi dix avril 2025 à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, John SERROUL, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

Représentés : Christophe ROUX représenté par Dominique TRIN.

Absents : Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN.

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

DE_2025_037 : Modification de la délibération du 05 février 2025 concernant l'avance de trésorerie à l'office de tourisme de la Montagne d'Ardèche.

Le Président informe le Conseil Communautaire que par délibération en date du 5 février 2025, une avance de trésorerie avec reprise de 100 000 € à l'office de tourisme de la Montagne d'Ardèche a été votée.

Cette délibération présentait des inexactitudes : en effet ce n'était pas une avance de trésorerie avec reprise mais un acompte sur la subvention finale.

Au vu du compte administratif 2024 et en accord avec l'office du tourisme, la subvention pour 2025 sera de 100 000 €, couverte par l'acompte et il n'y aura pas d'autre versement.

Si l'office du tourisme connaissait des difficultés financières, le conseil communautaire pourrait augmenter la subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire valide la modification de la délibération n° 2025-01 du 05 février 2025.

Fait et délibéré à Coucouron, le 11 avril 2025

Le Président,
Jacques GENEST

C. de C. Montagne d'Ardèche ★ 07470 COUCOURON ★